

Comité consultatif Aménagement Urbain

Compte rendu de la séance du 01 Février 2025 à 9h0

Membres présents :	MM. DARBON Hubert, GIRARDET Charles, JOUVENOT Yves, MATHIEU Anthony, PARISOT Alain, PERRIN François PREFAUT Frédéric, ROUX Jean-Paul, Mmes VANDROUX Laurence, VIENNE Marie, M. VIENNE Patrice,.
Membres excusés :	MM GAUTHIER Arnaud, HAUGUEL Philippe. Mme VILAS Laurence
Membres absents	M HERBEZ Emmanuel
<u>Date de convocation :</u>	24/01/2025

ORDRE du JOUR

- 1 – Etablissement de l'emplacement précis des potelets.
- 2 – Etat des réflexions sur la fermeture du parking de l'église
- 3 – Etat des réflexions sur la fermeture du parking rue de la cascade
- 4 – Etat des réflexions sur la restriction du pont
- 5 - Questions diverses

1 – Marquage de l'emplacement précis des potelets.

Les membres de la commission parcourent l'ensemble du linéaire afin de déterminer plus précisément les aménagements à réaliser.

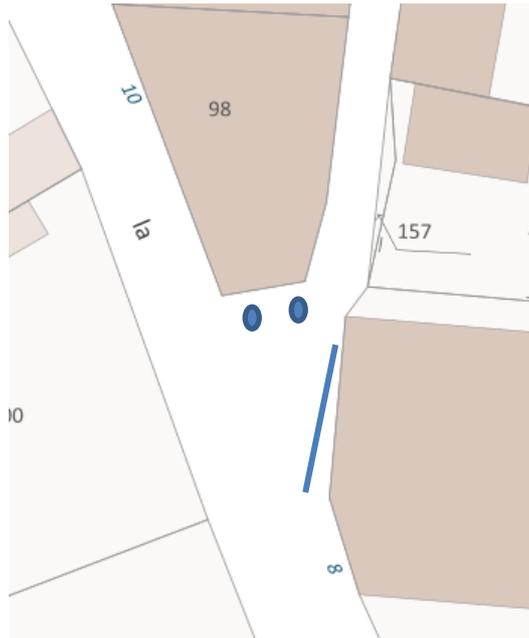
Sont identifiés les problèmes pour obtenir un devis précis, prenant en compte la présence des différents réseaux, ainsi que la structure du sol où les potelets doivent être implantés (piquets plantés ou posés sur un soubassement en béton).

L'idée générale retenue est la mise en place de potelets en piquets de robinier carrés de 10 x 10 avec bande réfléchissante et haut de 1m hors sol.

- Rue de la CUISANCE aval du pont

Potelets à partir de l'entrée de l'agglomération sur tout le linéaire (**350 m**), des deux côtés (pas de changement).

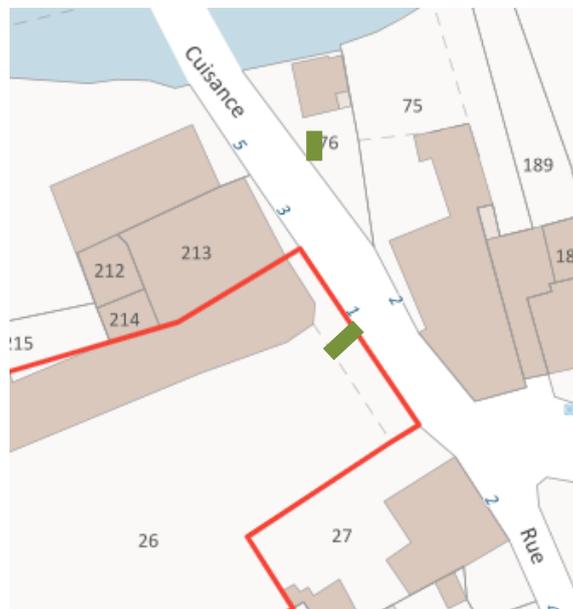
Point de vigilance au carrefour avec la rue du MOULIN vers l'église. Contre la maison JOHANN (10 rue de la CUISANCE), réalisation d'un trapèze avec potelets ; Contre la maison IRVING (8 rue de la CUISANCE), marquage au sol pour éviter le stationnement mais permettre la circulation.



- Rue de la CUISANCE amont du pont

Au cours de la commission, il a été évoqué la volonté de conserver le stationnement devant l'alambic, alors que la première commission prévoyait de les interdire pour deux raisons : aspect visuel et difficulté de gestion. La décision finale sera prise ultérieurement par le conseil municipal.

Afin de masquer les éventuels véhicules stationnés, il est prévu une plantation de haie devant l'alambic et contre la cour du gîte (traits verts). Si la décision d'interdire le stationnement vers l'alambic est prise, des potelets seront installés.

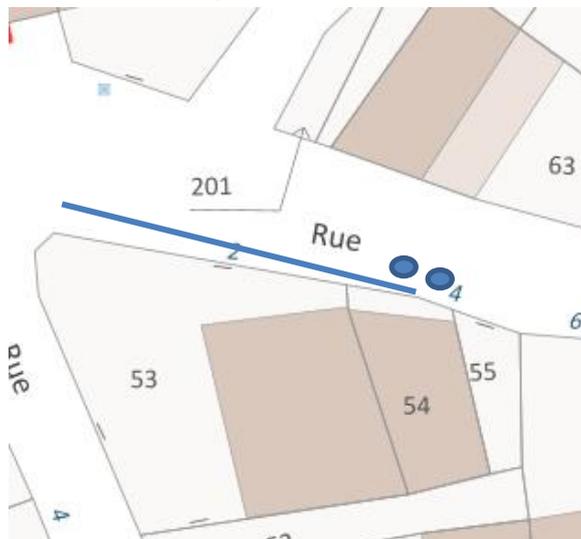


- Rue du MOULIN

Remettre éventuellement un panneau de stationnement interdit aux deux entrées de la rue.

- Rue du VIEUX MONT

Il est rappelé que lors de la mise en place du stop de la rue de la cascade, les agents du CD 39, ont précisé qu'il fallait empêcher le stationnement, afin de permettre la visibilité de la rue du Vieux Mont.



Il est prévu de reprendre le traçage initial et d'installer quelques potelets.

- Rue de la BAUME

Aucun aménagement ne semble nécessaire.

- Rue Claude SIMON

Il est prévu de restreindre le carrefour (enlèvement du goudron, végétalisation).



2 – Parking église

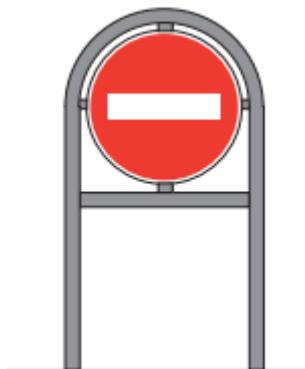
Une barrière avec carte d'accès est plus appropriée que des bornes rétractables, limitant les éventuels coûts de maintenance.

3 – Parking vers hôtel

Il est prévu de végétaliser en partie la bordure des anciens parkings vers l'hôtel, en laissant une entrée possible (avec barrière amovible) et quelques passages piétons. Des stationnements pour les vélos seront installés (une vingtaine de places).

4 – restriction du pont

L'idée retenue en lien avec l'entreprise SIGNAUX GIROD est d'installer de part et d'autre un panneau sur un arceau du type ci-dessous qui devront être amovibles afin de permettre l'ouverture totale pour le passage d'un gros engin (indication « interdit aux véhicules à moteur » et pas « sens interdit »).



3 – Evolutions suite à la réunion

- Une subvention LEADER (Crédits européens) semble accessible, ce qui risque d'allonger les délais.
- Cette subvention nécessite au moins deux devis, comparables. Il est proposé de réaliser une maîtrise d'œuvre, qui détaillant avec précision les travaux, permettra de comparer les offres.
- Concernant le carrefour de la rue Claude SIMON, après contact avec le cabinet d'études de la CCAPS, cet endroit devra être réservé pour le retournement de la navette. Les propositions seront fournies lors du prochain comité de pilotage de la CCAPS.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

François PERRIN